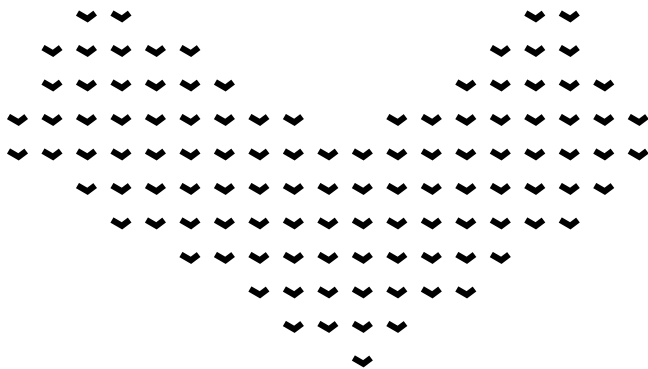


# GYRE POCKET



**2016 | 2017**

[www.gyre.ch](http://www.gyre.ch)

## **ADMINISTRATION**

Direction, secrétariats,  
conciergeries

## **HORAIRES**

Site de Renens

Site de Provence

## **ENSEIGNEMENT**

Corps enseignant

Chefs de file

## **ENCADREMENT**

Maîtrise de classe

Conseil aux études

Suivi décanal

## **SERVICES**

Médiation

Accueil santé

Orientation scolaire  
et professionnelle

## **RÈGLEMENT INTERNE**

Droits et devoirs

Discipline

Fréquentation

Ponctualité

Absences

Rattrapage des  
travaux écrits

Informations

Salles de classe

Informatique

Espaces cafétéria

Sport

## **CONSEIL DES ÉLÈVES**

Statuts du Conseil  
des élèves (extrait)

## **BIBLIOTHÈQUE**

## **FORMATIONS ET COURS FACULTATIFS**

Ecole de Maturité

Ecole de Culture générale

Ecole de Commerce

Changements de disciplines,  
de niveaux d'enseignement  
et d'options

Classes spéciales pour  
artistes et sportifs d'élite

Voie Passerelle Dubs

Echanges et séjours  
linguistiques

Semaine culturelle

Arts, Sciences et Lettres

Distinctions annuelles et  
prix de promotions

Cours facultatifs

Chœur des Gymnases  
lausannois

Orchestre des Collèges et  
des Gymnases lausannois

## **FINANCES**

Ecolage

Bourses d'études et  
dispense d'écolage

Taxe d'inscription

## **ASSURANCES**

Obligations

## **MAJORITÉ CIVILE**

Principes

## **AGENDA**

Vacances scolaires

Année scolaire 2016-2017

## **GYMNASE DE RENENS – CEOL**

Ecole de Maturité  
Ecole de Culture générale  
Ecole de Commerce  
Voie Passerelle Dubs

### **Site de Renens**

Av. du Silo 1  
CH-1020 Renens  
Téléphone: 021 338 00 01

### **Site de Provence**

Av. de Provence 26-28  
CH-1007 Lausanne  
Téléphone: 021 316 09 60

info@gyre.ch  
www.gyre.ch

De nombreux documents organisationnels ou réglementaires sont publiés sur le site Internet de l'établissement. Les contenus sont régulièrement mis à jour.

## **DIRECTION**

Le directeur et les doyens reçoivent sur rendez-vous.

M. Patrick-R. Monbaron, directeur  
patrick.monbaron@vd.ch

M. Frédéric Batori, doyen  
frederic.batori@vd.educanet2.ch

Mme Fabienne Cuénoud Furrer, doyenne  
fabienne.cuenoudfurrer@vd.educanet2.ch

Mme Vincenza Gabellone-Genovese, doyenne  
vincenza.gabellone@vd.educanet2.ch

Mme Odile Girard, doyenne  
odile.girard@vd.educanet2.ch

Mme Judith Gruet-Kaye, doyenne  
judith.gruetkaye@vd.educanet2.ch

M. Laurent Massonnet, doyen  
laurent.massonnet@vd.educanet2.ch

Mme Jannick Steffen, administratrice  
jannick.steffen@vd.ch

## **SECRÉTARIATS**

### **Site de Renens**

Mme Sarah Alfonso, assistante de direction  
sarah.alfonso@vd.ch

Mme Manon Wullemin, secrétaire  
manon.wullemin@vd.ch

Mme Celia Scalisi, apprentie employée de commerce  
celia.scalisi@vd.ch

### **Site de Provence**

Mme Orietta Rey, assistante de direction  
orietta.rey@vd.ch

Mme Gayal Kanagasabai, secrétaire (MPC)  
gayal.kanagasabai@vd.ch

Les secrétariats sont ouverts du lundi au vendredi  
de 07h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

## **RESSOURCES INFORMATIQUES**

M. Antoni Jashari, gestionnaire  
antoni.jashari@vd.ch

## **CONCIERGERIES**

### **Site de Renens**

M. Francisco Martinez  
021 338 00 12  
francisco.martinez@vd.ch

M. José Olivério Duarte Pombo  
021 338 00 12  
oliverio.duarte-pombo@vd.ch

### **Site de Provence**

M. Antonio Mota  
021 316 09 78/79  
antonio.mota@vd.ch

Les bâtiments sont ouverts du lundi au vendredi  
de 07h30 à 17h30.



**HORAIRE DES COURS – SITE DE RENENS**

1	08:15-09:00		
2	09:10-09:55		
3	10:15-11:00		
4	11:10-11:55		
5	12:00-12:45	Pause déjeuner	Cours facultatifs (mardi et jeudi)
6	12:50-13:35		Cours facultatifs (mardi et jeudi)
7	13:45-14:30		
8	14:40-15:25		
9	15:35-16:20		
10	16:30-17:15		

La pause déjeuner des mardi et jeudi, plus longue (deux périodes), est réservée aux cours facultatifs.

## HORAIRE DES COURS – SITE DE PROVENCE

1	08:15-09:00		
2	09:05-09:50		
3	10:10-10:55		
4	11:00-11:45		
5	11:50-12:35	Pause déjeuner	Cours facultatifs (mardi et jeudi)
6	12:40-13:25		Cours facultatifs (mardi et jeudi)
7	13:30-14:15		
8	14:25-15:10		
9	15:15-16:00		
10	16:05-16:50		

Les séances de rattrapage des travaux écrits (SERATE) ont lieu le lundi de 16h30 à 18h00 (site de Renens) et de 16h05 à 17h35 (site de Provence).

**CORPS ENSEIGNANT 2016-2017**

Les adresses électroniques de Mmes et MM. les maîtres sont publiées sur le site Internet de l'établissement.

M. David Antille	philosophie
Mme Noémie Arnold-Maillefer	français, histoire de l'art
M. François Bataillard	musique
M. Frédéric Batori	mathématiques
M. Christophe Bauer	chimie
Mme Joanna Bauvert	sciences économiques, informatique/bureautique
M. Karim Benmachiche	informatique/bureautique
M. Laurent Bersier	sciences économiques, informatique/bureautique
M. Laurent Besson	physique
M. Mathieu Bieri	anglais
Mme Camille Bonzon	français
M. Eric Bouchez	sciences économiques, informatique/bureautique
Mme Sandrine Burri	philosophie

Mme Debora Cantoni Glazot	biologie
Mme Laura Carozzi	mathématiques
Mme Aurélie Casini	français
Mme Rosalie Chevalley	mathématiques
M. François Cojonnex	histoire
Mme Fabienne Cuénoud Furrer	bureautique
Mme Mary Claire Cullen Davison	anglais
Mme Vanessa De Santis	anglais
Mme Barbara Deicke	allemand
Mme Pauline Délez	français
Mme Rita Demaurex	sciences économiques, informatique/bureautique
Mme Patricia Descombes	chimie
M. Renato Di Stefano	italien, sport
Mme Monica Dias Dewarrat	français
Mme Eva Digon Truan	espagnol, français
M. Dominique Dirlwanger	histoire
Mme Mirella Donadini	biologie

Mme Marie-José Douville Brand	français
Mme Elodie Dunand	géographie
M. Stefano Faggioni	musique
Mme Francesca Ferranti	anglais
Mme Julie Fischer	arts visuels
M. François Flouck	français, histoire
Mme Sandrine Fontaine	français, histoire de l'art
M. Andrea Franco	physique
Mme Vincenza Gabellone-Genovese	italien
M. Romain Gauderon	chimie
M. Lionel Gavin	allemand
M. Ralf Gebhardt	allemand
Mme Concetta Genovese	italien
M. Marcel Gétaz	histoire, histoire et sciences des religions
Mme Odile Girard	allemand
M. Yvan Gratzl	histoire
Mme Sabine Greder	allemand

M. Julien Gremion	biologie
Mme Manon Groux	français
Mme Judith Gruet-Kaye	anglais
Mme Marion Kalyani Grunder	anglais
Mme Chiara Guarda Martinoli	allemand
Mme Gaëlle Gür	sport
M. Christophe Hinvi	mathématiques
M. Raphaël Iberg	anglais
M. Javier Iglesias	biologie, informatique
M. Marc Ismail	histoire
Mme Marion Jaccard	arts visuels
Mme Christine Jamorski Joedicke	chimie
M. Pierre Jeambrun	physique
Mme Nicole Kaech	allemand
Mme Georgina Kohler Barmaz	français
Mme Eliane Le Bars	allemand
M. William Loth	géographie, sport
Mme Aïcha Louati-See	anglais

Mme Nadejda Magnenat	français
M. Anthony Maistrello	sport
M. Aris Maquelin	biologie
Mme Pascale Marie d'Avigneau	arts visuels
M. Laurent Massonnet	anglais
Mme Emilie Mayeux	allemand
Mme Francine Meylan	mathématiques
M. Guillaume Moix	musique
Mme Agnieszka Morel	sciences économiques, informatique/bureautique
M. Stephan Munier	mathématiques
M. Vincent Neyroud	géographie
M. Pierre Nicolas	mathématiques
Mme Nicole Pacurariu	français
M. Gaetano Parascandolo	physique
M. Vincent Parisy	biologie
M. José Pérez	français
Mme Aurélie Perrin	mathématiques, physique

M. Alexandre Piattini	sport
M. Pascal Piattini	sport
M. Stefano Picozzi	mathématiques
Mme Federica Polato	anglais
M. Cédric Reymond	chimie
M. Alexandre Rochat	physique
Mme Géraldine Rochat	allemand
Mme Annette Rosenfeld	allemand, latin, philosophie
Mme Valérie Roten	sociologie des médias
M. Steeve Rutishauser	mathématiques
Mme Zehra Sabackic	anglais
Mme Nadia Sahraoui	anglais
M. Nicolas Stocker	philosophie
Mme Iordanka Stoitzev	mathématiques
M. Vincent Struzka	sciences économiques, informatique/bureautique
M. Stéphane Suárez	chimie
Mme Ana Cristina Torrado	sciences économiques, informatique/bureautique



Mme Manon Urfer	philosophie
M. Marc Vaucher	histoire
Mme Annick Vidonne	chimie
M. Pierre Villars	mathématiques
Mme Géraldine Voelke-Viscardi	latin, culture antique
M. Vincent Vuille	mathématiques
Mme Marie-Hélène Weissen	géographie
M. Filippo Zanghi	français
M. Quentin Zanoun	sciences économiques, informatique/bureautique

### **CHEFS DE FILE**

Mme Barbara Deicke	allemand
Mme Mary Claire Cullen Davison	anglais
Mme Pascale Marie d'Avigneau	arts visuels
Mme Debora Cantoni Glazot et Mme Mirella Donadini	biologie
Mme Fabienne Cuénoud Furrer	bureautique
Mme Patricia Descombes et M. Romain Gauderon	chimie

Mme Eva Digon Truan	espagnol
Mme Sandrine Fontaine	français
Mme Elodie Dunand	géographie
M. Dominique Dirlewanger	histoire
Mme Noémie Arnold-Maillefer	histoire de l'art
M. Marcel Gétaz	histoire et sciences des religions
M. Javier Iglesias	informatique
Mme Vincenza Gabellone-Genovese	italien
Mme Géraldine Voelke-Viscardi	latin, culture antique
Mme Francine Meylan	mathématiques
M. François Bataillard	musique
Mme Annette Rosenfeld	philosophie/psychologie
M. Pierre Jeambrun et M. Gaetano Parascandolo	physique
M. Laurent Bersier	sciences économiques
Mme Valérie Roten	sociologie des médias
M. Alexandre Piattini	sport

## MAÎTRISE DE CLASSE

Le maître de classe assure le suivi des élèves au quotidien de la vie scolaire. Il est appelé à

- établir et entretenir la concertation entre les maîtres de la classe;
- présider le Conseil de classe dont il est le porte-parole en conférence des maîtres;
- relayer les informations de la Direction auprès de sa classe et, inversement, les requêtes de sa classe auprès de la Direction;
- apprécier les justifications d’absences, traiter les demandes ponctuelles de congé (un jour au maximum) et gérer les arrivées tardives;
- informer les parents des élèves mineurs des problèmes pédagogiques ou disciplinaires rencontrés;
- saisir le conseiller aux études des situations problématiques (résultats insuffisants, absentéisme, conflit, incivilité, etc.).

## Site de Renens

### *Ecole de Culture Générale*

1CR1	M. Yvan Gratzl
1CR2	Mme Aurélie Casini
1CR3	Mme Vanessa De Santis
1CR4	Mme Eliane Le Bars
2CRci1	M. François Cojonnex
2CRci2	M. Vincent Struzka
2CRsa1	Mme Nicole Kaech
2CRsa2	M. Filippo Zanghi
2CRsp1	Mme Aïcha Louati-See
2CRsp2	Mme Emilie Mayeux

### *Ecole de Commerce*

1ER1	M. Christophe Hinvi
1ER2	Mme Agnieszka Morel

### *Ecole de Maturité*

1MR01	Mme Debora Cantoni Glaiot
-------	---------------------------

1MR02	M. Julien Gremion
1MR03	M. Vincent Parisy
1MR04	M. Andrea Franco
1MR05	M. Alexandre Rochat
1MR06	Mme Pauline Délez
1MR07	Mme Nicole Pacurariu
1MR08	Mme Georgina Kohler Barmaz
1MR09	Mme Sandrine Burri
1MR10	Mme Laura Carozzi
1MR11	Mme Noémie Arnold-Maillefer
1MR12	Mme Nadejda Magnenat
2MRb1	année scolaire en pays anglophones
2MRb2	année scolaire en pays anglophones
2MRb3	année scolaire en pays anglophones
2MRb4	année scolaire en pays anglophones
2MRb5	année scolaire en pays anglophones
2MRb6	année scolaire en pays anglophones
3MRb1	Mme Marion Kalyani Grunder

3MRb2	Mme Manon Groux
3MRb3	M. François Flouck
3MRb4	M. Ralf Gebhardt
3MRb5	Mme Rosalie Chevalley

## **Site de Provence**

### *Ecole de Culture générale*

1CP	Mme Rita Demaurex
-----	-------------------

### *Ecole de Maturité*

1MP1	M. Romain Gauderon
1MP2	Mme Monica Dias Dewarrat
1MP3	Mme Sandrine Fontaine
1MP4	Mme Marie-José Douville Brand
1MP5	Mme Sabine Greder
1MP6	M. Steeve Rutishauser
2MP1	M. Aris Maquelin
2MP2	Mme Francine Meylan

2MP3	M. Raphaël Iberg
2MP4	M. Marc Vaucher
2MP5	Mme Federica Polato
2MP6	Mme Iordanka Stoitzev
3MP1	M. Christophe Bauer
3MP2	M. Pierre Jeambrun
3MP3	Mme Francesca Ferranti
3MP4	Mme Camille Bonzon
3MP5	M. José Pérez

### *Passerelle Dubs*

Les étudiants en voie Passerelle Dubs relèvent de Mme Judith Gruet-Kaye, doyenne (site de Renens), et de M. Laurent Massonnet, doyen (site de Provence).

## **CONSEIL AUX ÉTUDES**

Le conseiller aux études veille à l'accomplissement harmonieux du cursus des élèves. Il est appelé à

- coopérer étroitement avec le maître de classe;
- examiner avec lui les situations problématiques (résultats insuffisants, absentéisme, conflit, incivilité, etc.);
- dresser des bilans individuels, proposer des mesures de soutien, informer sur les ressources internes comme externes;
- demander, le cas échéant, une intervention de la Direction;
- intéresser les parents des élèves mineurs, voire majeurs, à la résolution des problèmes rencontrés;
- participer au Conseil de classe des élèves suivis;
- renseigner périodiquement le Conseil de direction sur les accompagnements temporaires ou durables des élèves en proie à des difficultés scolaires.

### **Site de Renens**

1CR, 1ER

M. Eric Bouchez

1MR01-6

Mme Patricia Descombes



1MR07-12	Mme Eva Digon Truan
2CR/ci, sa, sp	M. Pierre Villars
3MRb1-5	Mme Judith Gruet-Kaye

### **Site de Provence**

1MP	Mme Federica Polato
2MP	Mme Elodie Dunand
1CP, 3MP	M. Pierre Nicolas

### **SUIVI DÉCANAL**

#### **Site de Renens**

1CR, 1ER, 2CR	M. Frédéric Batori
1MR	Mme Odile Girard
3MRb	Mme Judith Gruet-Kaye

#### **Site de Provence**

1CP, 2MP	Mme Vincenza Gabellone-Genovese
1MP, 3MP	M. Laurent Massonnet

## MÉDIATION

Le service « médiation » est à la disposition des élèves qui recherchent une écoute particulière.

### Site de Renens

Médiateur: M. François Cojonnex  
francois.cojonnex@vd.educanet2.ch

Médiatrice: Mme Marion Kalyani Grunder  
marion.grunder@vd.educanet2.ch

### Site de Provence

Médiatrice: Mme Pascale Marie d'Avigneau  
pascale.mariedavigneau@vd.educanet2.ch

## ACCUEIL SANTÉ

Le service « accueil santé » poursuit plusieurs objectifs, notamment

- donner des soins de premiers secours;
- offrir une disponibilité d'écoute, un soutien ou une orientation à des élèves qui rencontrent des difficultés personnelles;

- informer et responsabiliser l'ensemble des élèves à la gestion de leur santé, en collaboration avec la Direction du gymnase et le corps enseignant.

### **Site de Renens**

Mme Marie-Josée Labelle Buri, infirmière, est présente les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 08h30 à 13h30, de 14h00 à 15h30 et sur rendez-vous.

021 338 00 26

marie-josée.labelle-buri@avasad.ch

### **Site de Provence**

Mme Nora Winzenried, infirmière, est présente les lundi et jeudi, de 08h00 à 16h00 et sur rendez-vous.

021 316 09 67

nora.winzenried@avasad.ch

Le médecin-conseil de l'établissement est à la disposition des élèves sur demande adressée à l'infirmière.

## **ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE**

Le service « orientation scolaire et professionnelle » est à la disposition des élèves qui souhaitent

- obtenir des informations et des conseils sur les professions, les voies d'études et de formations professionnelles;
- établir un projet de formation et s'assurer des conditions requises en vue de sa réalisation;
- analyser leur situation scolaire en vue d'un soutien ou d'une réorientation;
- bénéficier d'un espace de réflexion, d'écoute et de conseil.

Mme Vanessa Cavin, psychologue conseillère en orientation, est présente le mercredi et le jeudi sur le site de Renens et le vendredi sur le site de Provence de 08h00 à 16h30.

021 338 00 27 / 021 316 09 68

vanessa.cavin@vd.ch

Les formules de demande d'entretien sont à retirer au secrétariat.

En outre, le site Internet de l'orientation scolaire et professionnelle vaudoise ([www.vd.ch/orientation](http://www.vd.ch/orientation)) fournit des informations sur

- les professions (Infop);
- les formations (Ecol'Info et UnilInfo);
- les examens d'admission;
- l'agenda des manifestations;
- les places d'apprentissage disponibles.

## **RÈGLEMENT INTERNE**

L'organisation et le fonctionnement du gymnase sont régis par deux textes légaux:

- la *Loi sur l'enseignement secondaire supérieur* du 17 septembre 1985;
- le *Règlement des gymnases* du 13 août 2008.

Cf. Site Internet de l'Etat de Vaud:

[www.vd.ch/fr/themes/formation/gymnase](http://www.vd.ch/fr/themes/formation/gymnase).

Les directives suivantes, adoptées par la Conférence des maîtres, constituent le *Règlement interne de l'établissement*.

## **DROITS ET DEVOIRS**

Il est du droit de chacun

- de recevoir une formation de qualité;
- de pouvoir effectuer son travail dans la tranquillité;
- de n'être ni heurté, ni blessé;
- de disposer d'un espace de liberté limité par celle d'autrui;
- de voir sa culture respectée;
- d'être entendu;
- d'avoir une place reconnue;
- d'être respecté dans ses différences.

Il est du devoir de chacun

- de manifester politesse et civilité;
- de ne faire violence verbale ou physique à quiconque;
- de respecter l'autre;
- de prendre le travail d'autrui en compte;
- de s'abstenir de fumer dans les locaux;
- de ne détenir ni de consommer d'alcool et de stupéfiants;
- de maintenir les salles de classe, les laboratoires et les espaces communs en état d'ordre et de propreté;
- d'agir en usager responsable de l'établissement, notamment en respectant le règlement interne.

## **DISCIPLINE**

Le directeur, les doyens et l'ensemble des maîtres du Gymnase de Renens attendent de chaque élève qu'il ait une tenue convenable et se conduise correctement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement.

Qu'ils soient mineurs ou majeurs, les élèves sont tenus d'observer les règlements et les directives en vigueur; ils sont responsables de leurs actes, notamment des dégâts matériels qu'ils peuvent avoir causés.

Les éventuelles sanctions sont prononcées dans les formes prévues à l'article 32 de la *Loi sur l'enseignement secondaire supérieur*.

## **FRÉQUENTATION**

Les élèves ont l'obligation de participer à toutes les activités et de suivre tous les enseignements avec régularité et ponctualité.

Dès lors, ils sont tenus

- d'accomplir les travaux écrits, oraux ou pratiques qui leur sont demandés par les maîtres et de se soumettre aux contrôles de connaissances qui leur sont imposés;
- d'acquérir les manuels, les ouvrages et le matériel scolaire exigés par les maîtres.

En outre, tout devoir non remis sans excuse valable, toute copie blanche rendue lors d'un contrôle, toute copie manifestement entachée de tricherie ou de plagiat peuvent justifier l'attribution de la note 1. Les cas de tricherie et de plagiat sont de plus sanctionnés.

Les maîtres contrôlent la présence des élèves au début de chaque leçon. L'obligation de participer à toutes les activités s'applique aussi aux cours facultatifs auxquels les élèves se sont inscrits et s'étend également aux activités extrascolaires.



Aucun élève ne peut quitter l'établissement à titre définitif sans déclaration écrite adressée au directeur. Si l'élève est mineur, la déclaration est produite par ses parents ou par son représentant légal.

### **PONCTUALITÉ**

Pour chaque leçon, le maître note les arrivées tardives sur la feuille de contrôle. Les maîtres apprécient les motifs de retard invoqués.

Sauf cas exceptionnels dont le directeur est juge, l'horaire des entreprises de transport ne saurait justifier de dérogation à celui de l'établissement.

Les arrivées tardives sont sanctionnées selon le barème suivant:

- la sixième arrivée tardive entraîne l'envoi d'une lettre d'avertissement à l'élève majeur ou aux parents de l'élève mineur;
- la récidive est sanctionnée, au même titre que les absences injustifiées, par des mesures disciplinaires d'exclusion temporaire des cours.

### **ABSENCES**

Au début de chaque leçon, les absences sont inscrites par le maître sur la feuille de contrôle personnelle.

L'élève qui a été absent doit remettre à son maître de classe, dans les trois jours qui suivent son retour, une justification d'absence. Toute absence non excusée dans le délai imparti sera considérée comme injustifiée.

Après trois jours d'absence, les parents ou l'élève majeur sont priés de fournir les informations requises au maître de classe.

Si l'absence, même intermittente, dépasse une semaine, un certificat médical peut être exigé par la Direction.

Toute absence prévisible d'un jour au maximum, notamment pour rendez-vous médical, doit faire l'objet d'une demande de congé remise au plus vite, mais en tous les cas une semaine à l'avance, au maître de classe avec les pièces justificatives nécessaires.

Les demandes de congé de plus d'une journée doivent être adressées par écrit à la Direction avec les pièces justificatives éventuelles, une semaine au moins avant l'absence prévue de l'élève.

Lorsqu'un élève ne manque que le cours de sport, il annonce le jour même sa défection au secrétariat de l'établissement. Il transmet sa justification d'absence au maître concerné pour appréciation de la valeur du motif invoqué.

Les mêmes règles valent pour les cours ordinaires et pour les cours facultatifs.

Les demandes annuelles de dispense de sport ou de musique (document officiel disponible au secrétariat) sont adressées à la Direction pendant les deux premières semaines des cours.

Les élèves mineurs font contresigner leurs justifications d'absence et leurs demandes de congé par leurs parents ou représentants légaux, auxquels est périodiquement envoyé un récapitulatif des absences, des arrivées tardives et des exclusions ponctuelles de cours.

Le maître de classe apprécie la valeur des motifs invoqués; en cas d'abus, il en informe le doyen qui, d'entente avec lui, prend les dispositions jugées utiles. L'accumulation d'absences injustifiées ou injustifiables, est sanctionnée par des mesures disciplinaires d'exclusion temporaire des cours, voire d'exclusion définitive dans les cas extrêmes.

### **RATTRAPAGE DES TRAVAUX ÉCRITS**

L'élève absent lors d'un travail écrit doit, en règle générale, subir une épreuve de remplacement, différente et de difficulté au moins équivalente. Il fixe, à son initiative et d'entente avec le maître concerné, la date du rattrapage de l'épreuve.

Si l'élève ne se conforme pas à cette procédure, la note 1 est attribuée au travail écrit.

## **INFORMATIONS**

Les informations générales sont affichées sur les panneaux situés dans les halls d'entrée; les informations quotidiennes sont publiées sur les écrans d'accueil et peuvent être consultées via les adresses:

<http://ecran.gyre.ch/renens> (**site de Renens**)

<http://ecran.gyre.ch/provence> (**site de Provence**).

L'organisation, dans le cadre de l'école, de clubs ou de groupements, de réunions et de collectes est soumise à l'autorisation du directeur. Il en va de même pour tout affichage ou distribution de documents.

Le moniteur de classe est chargé de relever le casier de classe situé au secrétariat chaque matin entre 08h00 et 08h15. En cas d'absence, le casier est relevé par son remplaçant.

## **SALLES DE CLASSE**

Durant les pauses, notamment à midi, les élèves peuvent rester dans leur salle de classe; le pique-nique est autorisé à la condition expresse de tenir les lieux en état ordinaire d'ordre et de propreté.

En outre, les élèves veilleront à ne laisser à l'abandon ni livres, ni valeurs ou effets personnels dans les salles de classe. L'Institution décline toute responsabilité en cas de déprédation ou de vol.

En début et en fin d'année scolaire, il est procédé à un état des lieux par les élèves et le maître de classe.

Le mobilier et le matériel pédagogique de chaque salle de classe sont placés sous la sauvegarde des utilisateurs. Les dégâts et disparitions non annoncés sont à la charge de la classe.

D'éventuels affichages décoratifs sont tolérés sur les parois destinées à cet effet. Ils doivent répondre aux normes de la décence communément admises par tous les utilisateurs de la salle et par la Direction de l'école.

Pour des raisons évidentes de sécurité et de responsabilité civile, la Direction rappelle que l'accès aux salles spéciales de sciences (biologie, chimie, physique) est strictement interdit aux élèves non accompagnés d'un maître.

## **INFORMATIQUE**

Les salles d'informatique, raccordées au réseau Internet, sont réservées en priorité à l'enseignement. Elles sont toutefois accessibles aux élèves hors des heures de cours

et selon l'horaire d'ouverture du bâtiment, pour des exercices pratiques individuels; elles sont, dès lors, placées sous la sauvegarde des utilisateurs, qui ont l'interdiction d'y consommer toute boisson ou denrée alimentaire.

Les élèves s'engagent par leur signature de la charte informatique à utiliser les ressources mises à leur disposition (matériel et logiciels) conformément à leur vocation scientifique. Ils s'abstiennent, en particulier, de toute action sans rapport avec leur formation ou qui pourrait perturber, de quelque façon que ce soit, le bon fonctionnement des installations.

### **ESPACES CAFÉTÉRIA**

Des fours micro-ondes et des distributeurs de boissons sont mis à la disposition des élèves dans les espaces cafétéria de l'établissement, organisés en coins pique-nique, conversation et détente.

### **SPORT – SITE DE PROVENCE**

Les cours de sport ont lieu de 08h00 à 09h40 et de 10h15 à 11h55, les lundi, mardi et mercredi à l'UNIL-Dorigny, les jeudi et vendredi au Gymnase Auguste Piccard (ch. de Bellerive 16, Lausanne).

## **CONSEIL DES ÉLÈVES**

En vertu de l'article 64 du *Règlement des gymnases*, les élèves sont associés à la vie de l'établissement.

### **STATUTS DU CONSEIL DES ÉLÈVES (EXTRAIT)**

Art. 1 – Le Conseil des élèves est une assemblée représentant les élèves à raison d'un délégué par classe.

Art. 2 – Il est un organe d'informations réciproques entre la Direction, les maîtres et l'ensemble des élèves. Les délégués ont donc l'obligation de tenir leurs condisciples au courant de ses délibérations et décisions.

Art. 3 – En outre, le Conseil des élèves encourage les manifestations parascolaires et participe à leur organisation.

Mode d'élection et organisation, cf. site Internet de l'établissement.

## **BIBLIOTHÈQUE BCUL PROVENCE**

Lieu ressource pour les usagers du gymnase, la bibliothèque offre un espace de lecture et de travail, ouvert du lundi au jeudi de 14h00 à 17h30. La bibliothécaire assure les services de prêt et de renseignement.

Une attention particulière est dédiée aux recherches et aux demandes d'information des élèves et des maîtres.

Le comportement attendu des usagers est en adéquation avec l'esprit des lieux.

Une carte de lecteur, indispensable pour pouvoir emprunter des documents, peut être obtenue au guichet sur présentation d'une pièce d'identité.

La bibliothèque BCUL Provence fait partie de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne avec la BCUL Riponne et la BCUL Dorigny. Sur chacun des trois sites, les usagers peuvent bénéficier des mêmes prestations et des bibliothécaires sont à leur disposition pour les accueillir et les informer.

021 316 09 73

[bcul-provence@bcu.unil.ch](mailto:bcul-provence@bcu.unil.ch)

[www.bcu-lausanne.ch](http://www.bcu-lausanne.ch)

**BIBLIOTHÈQUE**  
CANTONALE ET  
UNIVERSITAIRE  
BCU LAUSANNE



## FORMATIONS ET COURS FACULTATIFS

Les plans d'études sont consultables sur le site Internet de l'Etat de Vaud ([www.vd.ch](http://www.vd.ch)) et sur celui du Gymnase de Renens ([www.gyre.ch](http://www.gyre.ch)).

### ÉCOLE DE MATURITÉ (EM)

La préparation au baccalauréat et au certificat de maturité est fondée sur les plans d'études et programmes vaudois élaborés à partir du *Plan d'études cadre pour la maturité* et du *Règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale*, adopté en 1995 et modifié en 2007 par le Conseil fédéral et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

Le baccalauréat, diplôme vaudois, est un titre reconnu dans notre canton sanctionnant la réussite des études gymnasiales telles que définies par les exigences et plans d'études officiels des gymnases vaudois.

Le certificat de maturité, titre suisse de niveau identique, est reconnu sur l'ensemble du territoire de la Confédération, ainsi qu'à l'étranger, et donne accès aux Universités suisses, aux Ecoles polytechniques et, sous certaines réserves, aux Universités étrangères.

Les élèves de l'Ecole de Maturité ont la possibilité de préparer un certificat de maturité avec mention bilingue

français-allemand, soit par immersion longue (2<sup>e</sup> année), soit par immersion courte (dernier trimestre de 1<sup>re</sup> année), ou français-anglais/italien par immersion longue exclusivement. Les élèves intéressés sont appelés à prendre une décision définitive durant le 1<sup>er</sup> trimestre de 1<sup>re</sup> année, en collaboration avec les responsables institutionnels de la maturité bilingue, Mme Odile Girard, doyenne (site de Renens), et M. Laurent Massonnet, doyen (site de Provence). Ensemble, ils évaluent dans le détail les implications concrètes du choix opéré.

### **ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE (ECG)**

A l'issue de trois années d'études, les gymnases vaudois délivrent un titre de culture générale avec mention de l'une des options suivantes:

- a. option artistique;
- b. option communication et information;
- c. option santé;
- d. option socio-éducative;
- e. option socio-pédagogique.

Les options artistique (musique), communication et information, santé et socio-pédagogique proposent un cursus supplémentaire d'une année qui aboutit à l'obtention d'une maturité spécialisée dans chaque domaine. L'option

socio-éducative conduit, quant à elle, à l'obtention d'une maturité professionnelle.

Les porteurs de maturités spécialisée ou professionnelle peuvent, en règle générale, accéder aux Hautes Ecoles et Ecoles supérieures correspondant à leur domaine de spécialisation.

### **ÉCOLE DE COMMERCE (EC)**

L'École de Commerce est une école professionnelle des métiers implantée au sein des gymnases. Outre une formation générale, l'enseignement interdisciplinaire dispensé est centré sur l'étude du fonctionnement de la société abordé sous l'angle de l'économie et du droit.

Après trois ans d'études en école et une année supplémentaire de stage pratique en entreprise (modèle 3+1), les élèves obtiennent un certificat fédéral de capacité d'employé de commerce (CFC) et une maturité professionnelle (MP) orientation économie et services. Les deux titres leur permettent d'exercer une activité professionnelle dans le secteur commercial ou d'accéder aux Hautes Ecoles spécialisées dans les domaines de l'économie, de la gestion et de l'administration.

## **CHANGEMENT DE DISCIPLINES, DE NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT ET D'OPTIONS**

En principe, les choix opérés par les élèves lors de l'inscription ne peuvent plus être modifiés.

Des exceptions motivées ne peuvent être consenties que pour des raisons pédagogiques et dans la limite des places disponibles. De telles modifications de cursus peuvent impliquer un changement de classe, voire de gymnase.

Les demandes de changement de choix sont à adresser par écrit à la Direction; elles doivent être contresignées par le représentant légal des élèves mineurs.

Les conditions de changement de choix (disciplines, niveau de mathématiques, Ecole) sont disponibles sous forme d'extraits du *Règlement des gymnases* sur le site Internet du Gymnase de Renens.

## **CLASSES SPÉCIALES POUR ARTISTES ET SPORTIFS D'ÉLITE**

Les classes pour artistes et sportifs d'élite sont destinées à des élèves qui ont atteint un niveau de performance élevé, dûment attesté, dans un domaine artistique ou sportif. Les exigences pour l'obtention du titre de fin de formation postobligatoire sont les mêmes que pour les

autres élèves, mais les horaires sont adaptés et des mesures de soutien spécifique peuvent être prévues.

Lorsqu'il n'est pas possible d'intégrer de telles classes, des mesures individuelles peuvent être adoptées en faveur de certains élèves.

Les quelques places libérées au terme de la 1<sup>re</sup> année seront attribuées aux élèves des futures classes de 2<sup>e</sup> année qui auront déposé leur dossier dans les temps.

Mme Judith Gruet-Kaye, doyenne (site de Renens), et M. Laurent Massonnet, doyen (site de Provence), sont à la disposition des élèves et leurs parents pour toute information supplémentaire.

### **VOIE PASSERELLE DUBS**

En collaboration avec le Gymnase du Soir, le Gymnase de Renens offre la possibilité aux détenteurs d'une maturité professionnelle de suivre, l'espace d'une année, un cours préparatoire aux examens dit de Passerelle, dont la réussite donne accès aux Universités suisses et aux Ecoles polytechniques fédérales.

### **ÉCHANGES ET SÉJOURS LINGUISTIQUES**

Le Gymnase de Renens encourage vivement les élèves à effectuer des séjours linguistiques de longue durée, soit

pendant les vacances scolaires, soit au cours des études. Les conditions de participation à de tels séjours sont établies d'entente avec la Direction.

### **SEMAINE CULTURELLE**

La semaine précédant les vacances de Pâques est dédiée à des activités spécifiques au degré d'études.

Classes de 1<sup>re</sup> année: activités parascolaires

Classes de 2<sup>e</sup> année: travail de maturité (EM) et stages (ECG)

Classes de 3<sup>e</sup> année: voyages d'étude

Dans le courant du mois de mai, un camp polysports est organisé à Tenero (TI) à l'intention des élèves de 2<sup>e</sup> année des sites de Renens et de Provence.

### **ARTS, SCIENCES ET LETTRES**

A l'initiative des maîtres, le Gymnase de Renens invite périodiquement des personnalités du monde des Arts, des Sciences et des Lettres, appelées à intervenir sur des sujets d'actualité.

### **DISTINCTIONS ANNUELLES ET PRIX DE PROMOTIONS**

Lors de la cérémonie de promotions, des prix sont attribués aux élèves des classes terminales qui se sont illustrés dans une ou plusieurs disciplines ou par leurs qualités propres;

en outre, des distinctions sont décernées aux élèves méritants de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> année à titre de reconnaissance et d'encouragement de l'Institution.

### **COURS FACULTATIFS**

Le Gymnase de Renens propose un certain nombre de cours facultatifs. L'offre annuelle est publiée sur le site Internet de l'établissement au début de l'année scolaire.

L'inscription à un cours facultatif est libre. Un élève ne peut en principe s'inscrire qu'à un seul cours, qu'il s'engage à suivre régulièrement jusqu'à son terme. La fréquentation des cours facultatifs est soumise au même contrôle que celui des cours obligatoires. Les cours facultatifs ont lieu les mardi et jeudi durant la pause longue de 12h00 à 13h35 (site de Renens) et de 11h50 à 13h25 (site de Provence).

### **CHŒUR DES GYMNASES LAUSANNOIS**

Le Chœur des Gymnases lausannois, sous la direction de M. Olivier Piguet, travaille plusieurs répertoires, du baroque au moderne. Fondé en 1976 par M. René Falquet, il permet aux élèves de chanter dans des lieux prestigieux, chargés d'histoire et « habités » comme la Cathédrale de Lausanne, le Temple de Moudon, les abbayes de Payerne et de Romainmôtier. Il a également entrepris trois tournées à l'étranger, en Espagne et en Allemagne.

Le Chœur accueillera anciens et nouveaux élèves du site de Provence le jeudi 25 août 2016 à 12h45 en salle de musique; quant aux élèves du site de Renens, ils seront conviés à une réunion en début d'année scolaire.

Les choristes du site de Provence se réunissent tous les jeudis de 12h45 à 13h25 et quelques samedis matins pour des répétitions plénières. Un camp sera en outre organisé à Vaumarcus du jeudi 4 au samedi 6 mai 2017.

Au programme de la saison 2016-2017

*The Armed Man, A Mass for Peace*, du compositeur gallois Karl Jenkins, accompagnement par l'ORJP, l'Orchestre romand des Jeunes professionnels; concert le 18 mai 2017 en la Cathédrale de Lausanne.

Direction du Chœur

M. Olivier Piguet

bemno.piguet@bluewin.ch

www.cdgy.l.ch

## **ORCHESTRE DES COLLÈGES ET GYMNASES LAUSANNOIS**

L'Orchestre des collèges et gymnases lausannois (OCGL) est composé de deux formations: l'Orchestre préparatoire formé de musiciens de 8 à 13 ans et le Grand Orchestre d'adolescents âgés de 13 à 19 ans. Dans les deux cas, les répétitions se déroulent le vendredi à la Salle D20 du Collège



de Béthusy, de 12h30 à 13h15, pour l'Orchestre préparatoire, de 16h45 à 18h45, pour le Grand Orchestre.

Les deux formations sont dirigées depuis 1998 par M. Luc Baghdassarian, chef d'orchestre dont les dernières années d'activité ont été marquées par de nombreuses prestations publiques avec des œuvres pour orchestre seul ou d'accompagnement de chœurs. L'Orchestre ayant avant tout une vocation formatrice, les programmes varient afin de permettre aux musiciens de travailler le grand répertoire, de jouer des créations de jeunes compositeurs de la région ou de permettre aux plus talentueux d'entre eux de s'essayer en tant que solistes. L'OCGL a donné de nombreux concerts ces dernières années, notamment au Victoria Hall de Genève, à la salle Paderewski, au Métropole et à la Cathédrale de Lausanne, au Temple de Moudon, à la Salle de Musique de la Chaux-de-Fonds et à l'église Saint-Martin de Vevey.

Quant au choix des instruments, il varie entre les cordes (violons, altos, cellos et contrebasses), les bois (flûtes, hautbois, clarinettes et bassons), les cuivres (cors, trompettes et trombones) et les percussions (timbales, caisses claires, etc.).

Direction de l'OCGL M. Luc Baghdassarian  
lucaram@bluewin.ch  
www.lucbaghdassarian.com

## ÉCOLAGE

Un écolage annuel de CHF 720.– est perçu pour les élèves dont les parents paient l'impôt dans le canton et sur l'ensemble de leurs revenus. Un dégrèvement est prévu pour les familles de plusieurs enfants.

Les parents reçoivent en début d'année scolaire tous les renseignements utiles à ce propos.

## BOURSES D'ÉTUDES ET DISPENSES D'ÉCOLAGE

En application de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 2014 sur l'aide aux études et à la formation professionnelle, des demandes de bourses peuvent être présentées pour les études gymnasiales. Les formules *ad hoc* et tous les renseignements sont disponibles sur le site de l'office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage:

[www.dfj.vd.ch/themes/formation/bourses/generalites/](http://www.dfj.vd.ch/themes/formation/bourses/generalites/)

## TAXE D'INSCRIPTION

Tous les élèves doivent s'acquitter annuellement d'une taxe d'inscription de CHF 70.–. Cette taxe est due même si l'élève est au bénéfice d'une dispense d'écolage et/ou d'une bourse d'études. Il en va de même en cas d'annulation de l'inscription.

Pour les élèves de 1<sup>re</sup> année, le paiement intervient au moment de l'inscription. Pour les élèves de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> année, la taxe d'inscription est facturée avec l'écolage; il en va de même pour les étudiants de la voie Passerelle Dubs.

## **ASSURANCES – OBLIGATIONS**

Les élèves mineurs comme majeurs doivent être assurés auprès d'une caisse maladie et accidents reconnue par la Confédération.

L'école ne conclut aucune assurance complémentaire en faveur des élèves, qui ne sont donc assurés qu'à titre personnel. La couverture de leur assurance doit s'étendre également aux accidents.

Par ailleurs, aucune assurance contre le vol n'est contractée par l'école en faveur des élèves.

## MAJORITÉ CIVILE – PRINCIPES

La majorité civile à 18 ans rend majeurs une partie importante des élèves des établissements secondaires supérieurs vaudois en cours d'études gymnasiales.

Pour les élèves majeurs et leurs parents, les conséquences principales sont les suivantes:

- a. l'écolage, la taxe annuelle et les autres contributions financières sont facturés aux élèves majeurs; l'obligation d'entretien faite aux parents, prévue à l'article 277 du Code Civil, subsiste;
- b. la responsabilité d'éventuels dégâts matériels incombe aux élèves; il convient donc de veiller à une couverture adéquate d'assurances, notamment en matière de responsabilité civile;
- c. les informations concernant le déroulement de la scolarité, les sanctions et les résultats scolaires sont adressés directement à l'élève majeur;
- d. un élève majeur, sur déclaration écrite de sa main, peut quitter de son propre chef le gymnase.

Le régime légal confère une autonomie complète sur les plans civil et juridique aux élèves majeurs. Leurs responsabilités se trouvent accrues en conséquence. Il leur appartient d'informer leurs parents de leur situation scolaire.



## **VACANCES SCOLAIRES**

Au moment d'établir leurs projets de voyages, parents et élèves veilleront à se conformer aux dates des vacances scolaires. Aucun congé n'est, en principe, accordé pour les jours qui les précèdent ou qui les suivent immédiatement.

La Direction, les maîtres, et en particulier les répondants des travaux de maturité, peuvent convoquer un élève entre la fin des cours et le début officiel des vacances d'été.

## **ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017**

**1<sup>er</sup> SEMESTRE (du 22 août 2016 au 13 janvier 2017)**

**R** site de Renens

**P** site de Provence

### **22.08 lundi**

---

08:30-11:15 Accueil des classes par la Direction à la salle des spectacles de Renens

12:40 Début des cours

### **23.08 mardi**

---

08:10 **P** Accueil des étudiants en voie Passerelle Dubs (début des cours à 9:00)

08:40 **R** Accueil des étudiants en voie Passerelle Dubs (début des cours à 9:00)

**R** Reddition du travail de maturité (élèves de 3<sup>e</sup> année bilingue français-anglais)

### **22.08-26.08**

---

**P** Visite décanale et présentation du comité des élèves (élèves de 1<sup>re</sup> année)

**R** Visite décanale (élèves de 1<sup>re</sup>, de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> année) et constitution du comité des élèves

### **29.08-02.09**

---

**P** Présentation des services (classes de 1<sup>re</sup> année)



**29.08-16.09**

---

**R** Présentation des services (élèves de 1<sup>re</sup>, de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> année)

**30.08 mardi**

---

12:00 **P** Présentation des cours facultatifs

**12.09 lundi**

---

SERATE

**19.09 lundi**

---

Lundi du Jeûne fédéral (congé)

**20.09 mardi**

---

12:00 **R** Présentation des cours facultatifs

**21.09 mercredi**

---

16:00 **P** Présentation des travaux de maturité aux élèves de 2<sup>e</sup> année EM

**3.10 lundi**

---

SERATE

**4.10 mardi**

---

18:00 **P** Soirée d'information à l'intention des parents des élèves de 1<sup>re</sup> année

**14.10**    **vendredi**

---

17:30    Fin des cours – début des vacances d'automne

**31.10**    **lundi**

---

08:15    Reprise des cours

SERATE

**1.11**    **mardi**

---

18:00    **R** Soirée d'information à l'intention des parents  
des élèves de 1<sup>re</sup> année  
(classes 1MR1-1MR6, 1C1-1C2, 1E1)

**2.11**    **mercredi**

---

18:00    **P** Séance d'information sur la maturité bilingue  
français-allemand et français-italien

**3.11**    **jeudi**

---

18:00    **R** Soirée d'information à l'intention des parents des  
élèves de 1<sup>re</sup> année (classes 1MR7-1MR12, 1C3-1C4, 1E2)

**7.11**    **lundi**

---

SERATE

**9.11 mercredi**

---

18:00 **R** Séance d'information sur la maturité bilingue français-allemand et français-italien

**11.11 vendredi**

---

**P** Reddition du travail de maturité (élèves de 3<sup>e</sup> année EM)

**14.11 lundi**

---

Emission du bulletin intermédiaire

**22.11 mardi**

---

Journée d'information HEP (élèves de 3<sup>e</sup> année sur inscription)

**28.11 lundi**

---

SERATE

**30.11-01.12**

---

Journées découvertes UNIL et EPFL  
(élèves de 3<sup>e</sup> année et étudiants en voie Passerelle Dubs)

**7.12 mercredi**

---

16:00 **P** Présentation des options complémentaires  
(élèves de 2<sup>e</sup> année EM)

**9.12 vendredi**

---

**P** Présentation et évaluation des travaux de maturité 2016

**12.12**    **lundi**

---

SERATE

**16.12**    **vendredi**

---

Délai d'inscription aux options de 2<sup>e</sup> année de l'ECG  
et aux options complémentaires de 3<sup>e</sup> année de l'EM

**22.12**    **jeudi**

---

11:45    Fin des cours – Noël à Renens et à Provence

Début des vacances d'hiver

**9.01**    **lundi**

---

08:15    Reprise des cours

SERATE

**13.01**    **vendredi**

---

Fin du 1<sup>er</sup> semestre

**2<sup>e</sup> SEMESTRE (du 16 janvier au 9 juin 2017)**

**16.01    lundi**

---

Emission du bulletin semestriel

**24.01    mardi**

---

**P** Lancement du travail de maturité 2017

**30.01    lundi**

---

SERATE

**1.02    mercredi**

---

**P** Provence à la neige

**2.02    jeudi**

---

**R** Renens à la neige

**13.02    lundi**

---

SERATE

**16.02-17.02**

---

*Forum Horizon* (classes de 2<sup>e</sup> année)

**17.02    vendredi**

---

17:30    Fin des cours – début des Relâches

## **27.02 lundi**

---

08:15 Reprise des cours

SERATE

## **20.03 lundi**

---

16:05-17:30 SERATE

## **03.04-07.04**

---

Semaine culturelle (1<sup>re</sup> année)

Semaine dédiée aux travaux de maturité (2<sup>e</sup> année EM)

Semaine de stage (2<sup>e</sup> année ECG)

Voyages d'étude (3<sup>e</sup> année)

## **7.04 vendredi**

---

17:30 Fin des cours – début des vacances de Pâques

## **24.04 lundi**

---

08:15 Reprise des cours

SERATE

## **01.05-05.05**

---

**R** Camp polysports Tenero (classes de 2<sup>e</sup> année)

**P** Séminaire intermédiaire des travaux de maturité 2017  
(2<sup>e</sup> année EM)

**08.05-12.05**

---

**P** Camp polysports Tenero (classes de 2<sup>e</sup> année)

**15.05 lundi**

---

SERATE

**17.05 mercredi**

---

17:00 **P** Vernissage des travaux d'arts visuels

**18.05 jeudi**

---

17:00 **R** Vernissage des travaux d'arts visuels

**22.05 lundi**

---

SERATE

**24.05 mercredi**

---

17:30 Fin des cours et du 2<sup>e</sup> semestre

Clôture du bulletin annuel (classes de 3<sup>e</sup> année)

**25.05-26.05**

---

Pont de l'Ascension (congé)

**30.05-23.06**

---

Examens finals (EM)

---

**5.06 lundi**

---

Lundi de Pentecôte (congé)

---

**9.06 vendredi**

---

11:45 Fin des cours et du 2<sup>e</sup> semestre (élèves de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> année – étudiants en voie Passerelle Dubs)

12:00 Renens et Provence en fête

---

**12.06 lundi**

---

Emission du bulletin annuel (élèves de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> année)

---

**13.06-23.06**

---

Examens de certificat (voie Passerelle Dubs)

---

**28.06 mercredi**

---

18:00 **P** Cérémonie des promotions (bacheliers de Provence)

---

**29.06 jeudi**

---

18:00 **R** Cérémonie des promotions (bacheliers de Renens)

---

**30.06 vendredi**

---

Début des vacances d'été

---

**21.08 lundi**

---

Dès 08:15 Rentrée des classes



**JUILLET 2016**

[www.gyre.ch](http://www.gyre.ch)



**GYRE**  ceol

Av. du Silo 1 | CH-1020 Renens

**T** +41 21 338 00 01

info@gyre.ch | www.gyre.ch